Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-212203079-20251215-2025_12_07-DE

Délibération n°2025-12-07

COMMUNE
DE SAINT-JULIEN
(22940)

Date de la convocation :
10/12/2025
Date d'affichage :
10/12/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 18

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
L'an DEUX MIL VINGT CINQ, le 15 décembre à 19h, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de **Monsieur Gaël LE NOANE, Maire**

Etaient également présents :
Marie BERTHET, Stéphanie DARCEL, Servane DUCHESNE, Christine GAILLARD, Carine GLAIS, Magalie GUIMARD, Mickaël HERRMANN, Florence HERVE, Hervé LANOE, Isabelle LE BAUD, Joël LE BORGNE, Bertrand LECOLLINET, Michel PEDRON, Gaël RESMOND et Samuel ROUSVOAL

Absents excusés : Philippe DARCEL (donne procuration à Mickaël HERRMANN), Rachel LE BORGNE (donne procuration à Christine GAILLARD) et Benoit COUTELAN

Secrétaire de séance : Servane DUCHESNE

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs à compter du 1er janvier 2026 en vue de créer un poste dans le cadre des avancements de grade 2026, à savoir :

- un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe – emploi d'animateur en accueil périscolaire et de loisirs – à temps non complet (15h15 hebdo).

De plus, dans le cadre de la réorganisation des services techniques, il convient de supprimer les postes devenus vacants, à savoir :

- un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe – emploi de responsable des services techniques, référent espaces verts – à temps complet *(agent affecté sur un autre poste)*
- un poste d'adjoint technique – emploi d'agent des services techniques, chargé de l'entretien des bâtiments – à temps complet *(agent ayant quitté la collectivité)*

Il est précisé que le Comité Social Territorial Départemental, lors de sa séance du 27 novembre 2025, a émis un avis favorable à cette réorganisation et à la suppression de ces deux postes.

Enfin, il est proposé de créer un poste d'adjoint d'animation – emploi d'animateur en accueil de loisirs, agent de service au restaurant scolaire – à temps non complet (30h hebdo) afin d'augmenter le temps de travail d'un agent dont les missions ont évolué après le départ en retraite d'une collègue.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la conseillère municipale déléguée et en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de modifier le tableau des effectifs des emplois permanents à compter du 1er janvier 2026 tel que présenté en annexe
- de donner mandat au Maire pour l'exécution de cette décision.

Le Maire,

Gaël LE NOANE

La secrétaire,

Servane DUCHESNE